

Image not found or type unknown



Résiliation d'engagement possible ?

Par **Sauton**, le **22/11/2008** à **12:36**

Bonjour,
J'ai signé un mandat avec une société pour l'achat d'un véhicule à l'étranger sur Saint Nazaire (mandataire).
Cela a été fait le 19 novembre 2008.
Il n'y a pas de délai de rétractation de noté sur le mandat et je n'ai versé encore aucun acompte.
Il y a cependant de noté que si je souhaitais annulé cet achat pour quelque motif que ce soit, je devrais verser une pénalité équivalente à 10% du montant engagé.
Je souhaite annulé cet achat : puis-je le faire sans avoir à payer ces pénalités ?
Si oui, quelle procédure réaliser ?
Merci par avance pour votre réponse.